

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT ALGÉRIEN

ORDONNANCES

DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Trollier, ALGER Tél. : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3200-50 - ALGER : IMPRIMERIE OFFICIELLE
Algérie et France	8 NF	14 NF	24 NF	
Etranger	12 NF	20 NF	35 NF	

Le numéro 0,25 NF. — Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés

SOMMAIRE

PROCLAMATION

DE

L'INDEPENDANCE

Proclamation des résultats du referendum d'auto-détermination du 15 juillet 1962 (p. 3).

Lettre du Président de la République Française au Président de l'Exécutif Provisoire de l'Etat Algérien (p. 4).

Lettre du Président de l'Exécutif Provisoire de l'Etat Algérien au Président de la République Française (p. 5).

ORDONNANCES

Ordonnance n° 62-1 du 6 juillet 1962 relative à la réintégration et à la révision de la situation administrative de certains fonctionnaires et agents (p. 6).

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

DELEGATION AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Arrêté du 6 juillet 1962 portant organisation de la délégation aux affaires administratives (p. 6).

Circulaire du 6 juillet 1962 relative à la réintégration et à la révision de la situation administrative de certains fonctionnaires et agents (p. 7).

DELEGATION A L'AGRICULTURE

Arrêté du 30 juin 1962 approuvant les modifications des statuts et règlements de la caisse mutuelle agricole d'action sociale (p. 8).

DELEGATION AUX TRAVAUX PUBLICS

Arrêté du 30 juin 1962, complétant certaines dispositions de l'arrêté n° 3641 TP/TV 6 du 19 août 1961 relatif à l'octroi et au contrôle des subventions dont peuvent bénéficier les collectivités locales, les établissements publics, notamment la caisse algérienne d'aménagement du territoire et les organismes constructeurs pour l'exécution de travaux d'aménagements urbains (p. 10).